

République Française

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES**

Département du CANTAL

**SÉANCE du 25 mars 2022
N° 13 / 2022**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 11
Pouvoir(s) : 4
Absent(s) excusé(s) : 4
Votants : 15

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Georges, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU.

Présents : Mesdames, Messieurs Jean-Jacques MONLOUBOU, Bernadette ALBARET, Béatrice ANTONY, Bernadette ANTONY, Isabelle AVENEIN-DECHAMBRE, Jean-Paul BERTHET, Martine BERTRAND, Guillaume CASTEL, Daniel MALLET, Romain MALLET et Matthieu VILLENEUVE.

Absents excusés : MM. Alain ANDRIEUX et Paul CHALVET et Mmes Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO et Angélique GERBERT.

Pouvoirs : Alain ANDRIEUX donne pouvoir à Jean-Jacques MONLOUBOU.
Paul CHALVET donne pouvoir à Guillaume CASTEL.
Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO donne pouvoir à Daniel MALLET.
Angélique GERBERT donne pouvoir à Jean-Paul BERTHET.

Secrétaire de séance : Romain MALLET.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 31/03/2022 et que la convocation avait été faite le 21 mars 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 31/03/2022

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION : FONDS CANTAL SOLIDAIRE - ANNÉE 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'engagement du Conseil Départemental auprès des communes avec la mise en œuvre du Fonds Cantal Solidaire destiné à soutenir les projets d'investissement des communes rurales de moins de 3 000 habitants.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'attribution de cette subvention pour l'aménagement des espaces publics avec l'acquisition d'équipements urbains (tables, bancs...) et l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants au Vernet.

L'ensemble des travaux sera principalement réalisé par des entreprises. Néanmoins, les services techniques interviendront ponctuellement sur certains travaux (notamment les travaux dits d'espaces verts, plantations, ajout de terre végétale).

Le montant estimatif total de l'opération s'élève à 19.366 € HT, soit 23.239,20 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

• **SOLLICITE** le Conseil Départemental au titre du Fonds Cantal Solidaire 2022 pour l'aménagement des espaces publics à hauteur de 19.366 € HT ;

• **ÉTABLIT** le plan de financement comme suit :

DÉPENSES		RECETTES	
COMAT & VALCO	11.000,00 €	FONDS CANTAL SOLIDAIRE 2022 (30%)	5.810 €

PREFECTURE DU CANTAL
Date de réception de l'AR: 31/03/2022
015-211501887-20220325-DE_2022_13-DE

TOURRETTE Guillaume	6.728 €	Autofinancement	13.556 €
SABLIERE AVIGNON	1.638 €		
TOTAL	19.366 €		19.366 €

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2022
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Pour : 15 voix

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Jean-Jacques MONLOUBOU

